

SURFACES DE PROGRAMME –TYPE EN M² ETABLIES PAR LA DASCO POUR LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES (Document du 18 novembre 2002)

EXPLICATIONS

Contenu des tableaux

Ce document a été remis à la Fcpe Paris en novembre 2002, suite à notre demande.

Il définit – pour les constructions nouvelles – des normes et ratios de surfaces à appliquer. Mais il peut aussi servir de guide pour les restructurations importantes

Pour les parents d'élèves, ce document (cf tableaux joints : l'un pour les maternelles, l'autre pour les élémentaires) est précieux parce qu'il permet de comparer une situation existante à une situation « idéale » et en cas de dysfonctionnement grave, de pouvoir discuter avec la Ville de Paris sur la base de ces normes et ratios.

Locaux pédagogiques en maternelle

Le nombre de locaux est défini comme suit :

- Une salle d'exercice de 60 m² par classe dont 1 au moins au rez de chaussée pour les moins de trois ans
- Un atelier de 60 m²
- Une salle de jeux ou préau de 120 à 150 m²
- Une deuxième salle de jeux de 50 à 100 m² à partir de 7 classes

Remarque 1 : la surface des salles d'exercice passe de 50 à 60 m². La Dasco souligne qu'il s'agit d'un effort important.

Remarque 2 : il n'est fait aucune mention d'un local à usage de bibliothèque ...

Les dortoirs sont calculés comme suit :

1,4 m² par enfant, sur la base de 50 % de l'effectif de l'école et de 25 enfants par classe. Il n'est pas précisé la taille et le nombre de locaux.

Pas de lits superposés (interdits).

Il est demandé qu'au moins 1 dortoir soit implanté au rez de chaussée pour les moins de trois ans.

Remarque : sans considérer les surfaces, on a là une indication du mode de calcul du nombre de places en dortoir.

Locaux pédagogiques en élémentaire

Le calcul est un peu compliqué. On l'a résumé dans le tableau ci-dessous (pour plus de détail se reporter au tableau joint) :

Ecoles de 5 à 8 classes	9 classes	Dee 10 à 15 classes
5 à 8 salles de classe de 50 m ²	9 salles de classe de 50 m ²	10 à 15 salles de classe de 50 m ²
1 salle d'enseignement spécialisé de 25 m ²	1 salle d'enseignement spécialisé de 25 m ²	2 salles d'enseignement spécialisé de 25 m ²
1 atelier (dessin, musique) de 50 m ²	1 atelier (dessin musique) de 50 m ²	2 ateliers (dessin, musique) de 50 m ²
1 BCD et salle informatique de 70 m ²	1 salle informatique de 50 m ²	1 salle informatique de 50 m ²
1 préau de 100 à 120 m ²	1 BCD de 50 m ²	1 BCD de 50 à 70 m ²
	1 préau de 120 m ²	1 préau de 140 à 180 m ²

Cour

La DASCO recommande une surface de 100 m² par classe, soit 4 m² par élève pour les écoles en ZEP/REP et 3,6 m² par élève dans les écoles hors ZEP.

Au total la surface minimale est de 500 m² puisque la taille minimum des écoles neuves à Paris est de 5 classes.

Le document précise que cette surface doit de préférence être d'un seul tenant. Dans certains projets neufs ou réhabilités, on voit que la pénurie de foncier amène à scinder en deux la cour, ce qui engendre des problèmes de surveillance (il faut plus d'adultes).

Cantines

Cuisine

Le programme-type parle de cuisine satellite, c'est-à-dire qu'il institue la liaison froide comme modèle unique pour les écoles neuves à Paris.

La FCPE Paris a dit à la DASCO qu'elle n'était pas d'accord, celle-ci maintient sa position, héritée de l'ère Tibéri. En outre cette cuisine satellite ne comprend en base ni grill ni friteuse, qui devraient être le complément de ce type de cuisine, pour permettre d'offrir des viandes grillées et des frites.

La capacité des cuisines (c'est-à-dire le calcul du nombre de repas à fabriquer) est de 20 élèves par classe, soit 80 % de l'effectif total élèves en ZEP / REP et 71,4 % de l'effectif total hors ZEP.

Salles à manger

Le ratio de surface, en maternelle et élémentaire, est de 1 m² par place, ce qui est un ratio courant (en lycée et de manière générale en restauration collective on prend 1,20 m², mais il s'agit d'adultes ou de jeunes plus grands).

(Nota : il y a une erreur dans le tableau pour les maternelles, ce n'est pas 0,5 m² par place mais 1 m².)

Le calcul de la capacité (nombre de places assises) de la salle à manger est différent entre les maternelles et les élémentaires :

- En maternelle, on prend une base de deux services à la place, donc le nombre de places assises de la salle à manger est égale à la moitié du nombre de rationnaires. Ce calcul ne prend pas en compte une éventuelle distribution en self, qui exigerait une surface complémentaire (cf. élémentaires) ;
- En élémentaire, on prend comme base un taux de rotation de 2,3, c'est-à-dire qu'en 1h 30 (11h 45 – 13h15) chaque enfant a en moyenne 39 minutes pour déjeuner.

Exemple :

- Ecole maternelle de 8 classes, en ZEP

Nombre de rationnaires théorique : 20 par classe, soit 160.

Nombre de services : 2

Nombre de places assises dans la salle à manger : $160 / 2 = 80$

Surface de la salle à manger : $80 \times 1 \text{ m}^2 = 80 \text{ m}^2$

- Ecole élémentaire de 15 classes, hors ZEP :

Nombre de rationnaires théorique : 20 par classe, soit 300.

Taux de rotation : 2,3

Nombre de places assises dans la salle à manger : $300 / 2,3 = 130,4$

Surface de la salle à manger : $130,4 \times 1 \text{ m}^2 = 130,4$ arrondi à 130 m² auxquels s'ajoute la surface du self soit 25 m². Total : 155 m²

Nota : concernant l'acoustique, les fiches techniques par local établies par la Dasco précisent les exigences suivantes :

- Pas de carrelage (pas de moquette non plus à cause de l'entretien),
- Temps de réverbération inférieur à 0,7 seconde.

Centres de loisirs

Les nouvelles normes augmentent considérablement la surface du centre de loisirs (50 à 70 m²) qui était auparavant de l'ordre de 15 à 20 m². Ceci permet donc une meilleure prise en compte des activités périscolaires. Il est demandé de placer ce local à côté de la salle de jeux (préau).

Locaux médicaux et sociaux

Le programme-type prévoit pour chaque école neuve :

- un bureau de psychologue (10 m²)
- un cabinet médical (15 m²),
- un local rééducateur (25 m²)

et ce, quelle que soit la taille de l'école.

Sanitaires

Voir le dossier Sanitaires de la Commission patrimoine - travaux